

POLITIQUE SPORTIVE

SERVICE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS



TABLE DES MATIERES

Sion : Ville sportive	page	3
Préambule	page	4
Politique sportive	page	5
Le sport : oui ! mais quel sport ?	page	6
Formation et développement	page	7
Objectif et priorités	page	8
Première priorité Promouvoir l'éducation physique et sportive	page	9
Deuxième priorité Développer le sport pour tous	page	10
Troisième priorité Encourager le sport de compétition	page	11
Ville de Sion	pages	12 & 13
Les clubs sportifs – les clubs polysports	page	14
Les clubs sportifs à but lucratif ou commercial	page	15
Les clubs sportifs professionnels	page	16
Les écoles	page	17
Les parents	page	18
Les aînés	page	19
Conclusion	page	20
Charte des droits de l'enfant dans le sport	page	21
La démarche sportive au niveau de la formation	page	22

Base structurelle

Quelle cité moderne, soucieuse du bien-être de ses habitants, pourrait négliger l'animation sportive ?

La Ville de Sion ne s'est pas laissée surprendre. Elle a répondu avec vigilance aux besoins exprimés par les milieux sportifs en créant le 10 août 1987 un véritable service des sports.

A l'approche du 3^{ème} millénaire, plus précisément le 24 octobre 1996, l'autorité sédunoise se greffe sur l'avenir. Elle décide d'intégrer les secteurs jeunesse et loisirs à la structure du service des sports et d'officialiser pour le 1^{er} janvier 1997 la nouvelle appellation :

Service des sports, de la jeunesse et des loisirs

L'importance politique

Depuis de très nombreuses années, le sport fait partie de la vie des sédunoises et sédunois. Il a permis à beaucoup de pratiquants au niveau du sport d'élite d'exprimer un caractère original, loyal et généreux. Les émotions vécues dans ces moments sont ancrés dans les esprits de toute notre région.

Cette tradition doit se perpétuer.

Les aspects pédagogiques, sociaux, économiques et touristiques du sport, ainsi que son influence essentielle sur les loisirs et la santé publique, lui confèrent aujourd'hui une *importance politique*.

PREAMBULE A LA POLITIQUE SPORTIVE

Comme tant d'activités humaines, le sport peut générer autant d'aspects positifs que négatifs en fonction des intentions et des conditions dans lesquelles il est pratiqué.

En effet, exercé de manière rationnelle et pondérée, le sport représente un facteur d'épanouissement de la personnalité et d'équilibre physique et psychologique. Il compense de façon efficace les conséquences fâcheuses d'une vie moderne dans laquelle l'être humain se développe de plus en plus en sédentaire.

Le sport est également un précieux instrument de découverte de la liberté dans la responsabilité.

Il peut être aussi un merveilleux trait d'union entre les générations.

Il est surtout un des rares systèmes capable de réunir des personnes de race, de culture et de religions différentes.

A l'inverse, poursuivi avec excès et sans méthode, le sport peut se révéler préjudiciable pour l'être humain.

Dangers résultant d'une mauvaise conception de l'esprit sportif :

- Manquement à l'éthique sportive.
- Recours à des méthodes déloyales (tricherie, dopage).
- Encouragement à la violence.
- Recherche exagérée de titres, de victoires, d'argent, d'ovations.

Dangers résultant d'une pratique abusive du sport :

- Epuisement physique et nerveux compromettant l'équilibre mental.
- Absorption de produits améliorant la performance/la récupération.
- Abandon trop rapide de perspectives professionnelles ou études

L'image du sport dans notre société se transforme régulièrement : le sport spectacle se développera encore, la demande d'activités de loisirs s'accroîtra aussi ...

Tout en relevant l'impact économique des activités sportives, la Ville de Sion souhaite centrer sa politique sportive sur les enjeux fondamentaux qui conditionnent l'épanouissement des citoyennes et citoyens :

- *enjeu éducatif :*
le sport fait partie intégrante de la formation des individus.
- *enjeu de santé et d'hygiène :*
les activités sportives contribuent à l'équilibre physique et psychologique de chacun.
- *enjeu social :*
les pratiques sportives favorisent les relations et les liens sociaux entre les générations, l'insertion et l'intégration dans la vie de la cité.

LE SPORT : OUI ! MAIS QUEL SPORT ?

Il est convenu d'appeler SPORT, l'ensemble des activités physiques et sportives qu'elles aient un objectif de compétition, de loisirs, de détente, d'éducation physique.

La philosophie moderne n'oppose plus l'esprit au corps, mais considère ce dernier comme un instrument permettant à l'homme de se situer dans ses rapports avec le monde.

Le mouvement est donc une des fonctions fondamentales de l'être humain. Toutes les expériences et comportements qui s'y rapportent sont par conséquent d'une extrême importance.

Pour atteindre cet idéal, le sport ne peut avoir pour seul but d'améliorer la santé, de développer les capacités physiques, d'accroître l'adresse ou d'acquérir des techniques motrices.

Il doit permettre à l'individu d'avoir du plaisir tout en prenant conscience de ses possibilités et de ses limites.

Dans le succès ou l'échec, dans la communauté avec (et parfois contre) les autres, dans la lutte contre soi ou contre la nature

L'individu apprend, à mieux connaître son environnement tout en se comprenant mieux.

Eveiller un enfant, un jeune, à la pratique sportive va donc plus loin que lui donner un simple entraînement physique, **c'est lui apporter une véritable éducation de base.**

C'est aussi conduire pour les adultes, les aînés à de nombreuses et importantes contributions dans le chapitre de **l'éducation permanente.**

L'éducation ou l'éducation permanente, est la mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un enfant, d'un jeune, d'un adulte, d'un aîné.

Le sport est un de ces moyens :

Il a comme **OBJECTIFS EDUCATIFS** :

1. **COMPRENDRE ET COMMUNIQUER** :
 - création d'un climat de rencontre.
2. Transmettre **UNE MORALE** :
 - prise de conscience du bien ou du mal.
3. Inculquer le **RESPECT** :
 - respect de soi : santé, dopage, tricherie...
 - respect d'autrui : comprendre, écouter... fair-play...
 - respect de l'environnement : matériel, installations, nature.
4. Cultiver **L'AUTONOMIE ET L'INDEPENDANCE** :
 - capacité de choisir et de décider
 - gestion du temps libre
 - sens des responsabilités.
5. Développer au mieux les **QUALITES VIRTUELLES** de chacun :
 - développement d'une manière harmonieuse et complète des qualités physiques, sociales et cognitives.

**DEFENDRE ET PROMOUVOIR LE SPORT EST DONC
UNE TACHE FONDAMENTALE POUR LA VILLE**

OBJECTIF ET PRIORITES

Objectif général :

FAVORISER LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE SPORTIVE EN TOUTE LIBERTE ET DANS LA MESURE DES POSSIBILITES DE CHACUN, QUELS QUE SOIENT L'AGE, LE SEXE ET LA CLASSE SOCIALE.

Priorités :

- 1. Promouvoir l'éducation physique et sportive.**
- 2. Développer le sport pour tous.**
- 3. Encourager le sport de compétition.**

PROMOUVOIR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'éducation physique et sportive est une activité éducative qui cherche à promouvoir toutes les possibilités de mouvement. Elle doit permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des expériences positives (pédagogie de la réussite), de se confronter à l'environnement physique et humain. En plus, elle doit être adaptée à chacun.

Objectifs :

Eveiller le plaisir de la pratique sportive en privilégiant les activités ludiques.

Multiplier les expériences motrices en favorisant la pluridisciplinarité.

Ces objectifs peuvent être atteints par :

- le jeu spontané
- le sport libre
- l'éducation physique et sportive à l'école
- les activités dans les clubs
- les offres de la Ville

DEVELOPPER LE SPORT POUR TOUS

Le sport pour tous comprend, le sport populaire, le sport de la jeunesse, celui des adultes et des aînés, le sport handicap et le sport santé.

Il concerne les activités physiques et sportives pratiquées dans la nature ou dans des installations sportives. Il contribue pleinement à l'éducation permanente des adultes et des aînés. C'est également la conséquence d'une bonne éducation physique et sportive.

Objectifs :

- Améliorer ou entretenir la santé.
- Privilégier le plaisir avant les performances.
- Dégager des satisfactions personnelles.
- Développer la communication, la solidarité et la camaraderie.
- Favoriser la créativité.

Ces objectifs peuvent être atteints par :

- Le sport pratiqué librement.
- Le sport dans les sociétés sportives.
- Les offres dans les clubs à but commercial.
- Les offres de la Ville.

ENCOURAGER LE SPORT DE COMPETITION

Le sport de compétition, pratiqué au niveau régional, national ou international, a comme objectif la performance. Il peut devenir pour le sportif d'élite qui recherche la performance maximale absolue, une réalité essentielle qui accapare la majeure partie de son temps.

Objectifs :

- **Susciter** la pratique sportive.
- **Donner** la possibilité à un sportif d'exploiter à fond ses capacités.
- **Servir** d'exemple par une attitude et un comportement irréprochables.
- **Proposer** un divertissement pour les spectateurs.

Ces objectifs peuvent être atteints par :

- Le sport dans les clubs, les associations, les fédérations ou les organismes privés.

La Ville favorise l'initiative et l'esprit créatif. Elle donne la préférence aux formes d'actions libres et indépendantes. Avec le concours des partenaires sportifs et dans le cadre de la politique sportive adoptée, la Ville inspire et oriente l'action.

Objectifs :

- **DONNER** une image positive du sport à la jeunesse.
- **ENCOURAGER** la pratique sportive.
- **RENFORCER** la solidarité entre les différents partenaires.
- **PROMOUVOIR** l'image de la Ville.
- **DEVELOPPER** des effets de synergie sur les plans sociaux, économiques et touristiques.
- **SOUTENIR** le principe du développement durable.

Mission générale :

Analyser les besoins dans les domaines du sport.

Gérer tous les centres d'activités et le personnel s'y rattachant.

Entretien et rénover les bâtiments, les installations et les équipements

Susciter et permettre l'animation sportive.

Collaborer avec les sociétés, les institutions et les groupements s'occupant du sport et soutenir leurs actions.

Offrir un appui aux organisateurs d'activités en rapport avec le sport.

Organiser diverses activités reconnues d'utilité publique et qui ne peuvent être prises en charge par des organisateurs privés.

Participer aux associations suisses en rapport avec le sport.

MOYENS

1. **Mise à disposition gratuite** des installations sportives, excepté celles dont l'utilisation est soumise à un tarif d'entrée.
2. **Mise à disposition gratuite** de toutes les installations sportives pour les sociétés qui organisent une compétition ou une manifestation sportive.
3. **Encadrement logistique gratuit** des services de la Ville, lors de compétitions ou manifestations sportives.
4. **Location**, dans la mesure des disponibilités, des installations sportives pour des sociétés non domiciliées sur le territoire de la Ville ainsi que pour des privés ou sociétés qui organisent contre rémunération une activité sportive ou de spectacle.
5. **Possibilité d'accorder subsidiairement une aide financière**, après analyse du budget, des comptes et du bilan, pour :
 - l'organisation d'une compétition ou manifestation sportive ;
 - l'activité déployée dans le cadre de la formation des jeunes dans le respect de l'idée de la politique sportive ;
 - les sportifs d'élite d'un niveau national ou international, âgés de 25 ans au maximum et rencontrant un obstacle financier pour se préparer ou se rendre à une compétition.

LES CLUBS SPORTIFS - LES CLUBS POLYSPORTS

Ils forment la base du système sportif suisse et sont des lieux où l'on va librement partager avec d'autres son goût pour un sport.

Ils sont un merveilleux trait d'union entre les générations, un précieux instrument de découverte de la liberté dans la responsabilité. Ils participent activement au développement des relations sociales humaines.

Objectifs :

Offrir à chaque catégorie d'âge (enfants, jeunes, adultes, aînés, handicapés) une palette d'activités physiques et sportives répondant aux critères suivants :

- **Développer** une éducation polysportive (si possible pas de compétition chiffrée avant l'âge de 12 ans) et une éducation sportive permanente
- **Améliorer** son niveau de performance
- **Entretenir** sa santé et son bien-être
- **Pratiquer** une activité adaptée à son potentiel et à son désir
- **Rencontrer** d'autres personnes et avoir ainsi une vie sociale
- **Susciter** une pratique sportive durable

Moyens et axes d'action

Equipements

- **Utiliser** les installations sportives communales ou privées
- **Acquérir** et **entretenir** ses propres installations sportives

Structures

- **Mettre** en place pour répondre aux besoins de toutes les catégories d'âge et de motivation, une structure dynamique comprenant 3 filières : la filière compétition, la filière formation, la filière plaisir-détente
- **Responsabiliser** des personnes compétentes dans un rôle adéquat (dirigeants, techniciens, accompagnateurs)
- **Former** des moniteurs J + S

Pratique

- **Organiser** et **promouvoir** des sorties, des manifestations, des championnats et des compétitions

LES CLUBS SPORTIFS A BUT LUCRATIF OU COMMERCIAL

Ils organisent contre rémunération une activité sportive particulière ou un ensemble d'activités physiques avec un encadrement professionnel. Ils participent activement au développement des relations sociales humaines et à la vie économique.

Objectifs

Offrir à chaque catégorie d'âge (enfants, jeunes, adultes, âgés) une palette d'activités physiques et sportives répondant aux critères suivants :

- Développer une éducation sportive ou une éducation permanente
- Améliorer son niveau de performance
- Entretenir sa santé et son bien-être
- Pratiquer une activité adaptée à son potentiel et à son désir
- Rencontrer d'autres personnes et avoir ainsi une vie sociale
- Susciter une pratique durable.

Moyens et axes d'action

Equipements

- Utiliser des locaux sur la base d'un bail à loyer
- Acquérir et entretenir des équipements ou des installations
- Acquérir et entretenir des locaux

Structures

- Mettre en place une structure d'enseignement professionnelle
- Assurer la formation permanente des moniteurs, entraîneurs rémunérés
- Organiser un enseignement personnalisé ou collectif

Pratique

- Organiser des cours, des stages, des compétitions
- Elaborer des programmes d'entraînement.

Financement

- Permettre la pratique sportive sur une base de rentabilité financière.

LES CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS

Ils sont des structures où l'on peut exercer une activité sportive à son plus haut niveau. Ils doivent être la vitrine d'un sport, d'une ville, d'une région, d'un mode de vie. Ils présentent un spectacle et participent à la vie économique.

Objectifs :

- **Amener** le sportif à exploiter au maximum ses potentialités
- **Rechercher** une valorisation par l'obtention d'honneurs et d'avantages financiers
- **Servir** d'exemple au sport de masse et inciter la communauté à la pratique sportive
- **Permettre** l'identification à des normes, à des valeurs, à des personnes (vedettes), à des régions et des nations
- **Susciter** d'intéressantes études scientifiques du fait des charges extrêmes imposées à l'organisme humain
- **Proposer** un divertissement pour les spectateurs (sport-spectacle)
- **Acquérir** comme porteur de publicité, un poids économique et social

Moyens et axes d'action

Equipements

- **utiliser** les installations sportives communales ou privées sur la base d'un bail à loyer
- **acquérir** et **entretenir** ses propres installations sportives

Structures

- **mettre** en place une organisation professionnelle dans le secteur sportif, administratif, commercial et de formation

Pratique

- **organiser** des championnats et des compétitions aux niveaux national et international.

Financement

- **gérer** l'activité du club sur la base d'une rentabilité sportive et financière.

Elles prodiguent une éducation sportive.

Objectifs :

Donner la possibilité de :

- se sentir bien, en forme et en bonne santé
- expérimenter, découvrir et apprendre
- créer et s'exprimer
- s'entraîner et accomplir des performances
- rechercher le défi et rivaliser
- participer et appartenir.

Toutes ces perspectives sont intégrées à l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école, le plaisir étant souvent déterminant.

Moyens et axes d'action

Equipements

- construire, rénover, entretenir les salles de gymnastique

Enseignement de l'éducation physique

- mettre à disposition, comme le prévoit la loi, 3 heures d'éducation physique par semaine
- organiser des après-midis ou journées de sport
- mettre en place des programmes adaptés au développement physique et psychologique des élèves
- organiser des activités de loisir en dehors des heures de classes et pendant les vacances

Soutiens

- soutenir les sportifs d'élite avec un aménagement des horaires
- soutenir, organiser, gérer le sport-étude.

La famille est la première unité de socialisation de l'enfant. Elle a un rôle unique à jouer pour encourager celui-ci à acquérir un mode de vie sain et actif.

Objectifs :

Donner la possibilité de :

- grandir et s'épanouir
- développer ses capacités et les valeurs considérées comme essentielles par le niveau humain où il est appelé à vivre
- faire découvrir et tester un maximum d'activités
- aller jusqu'au bout de ce que l'on entreprend
- aider à considérer l'échec comme un moyen de progression
- reconnaître la valeur du sport libre ou organisé

Moyens et axes d'action

Lieux

- dans la nature
- dans les cours d'école
- dans les installations sportives libres ou payantes

Inscriptions

- dans les clubs sportifs et polysportifs
- dans les clubs professionnels
- dans les clubs sportifs à but lucratif ou commercial
- dans les cours institutionnalisés ou privés
- dans une organisation sport-étude, sport-formation, centre de formation.

Reconnaissance

- suivre et soutenir l'enfant dans sa pratique sportive
- s'investir dans la vie du club concerné

Le sport des aînés se caractérise par un esprit de choix utile pour la santé et la volonté d'améliorer sa qualité de vie.

LA PRATIQUE DU SPORT

Le souhait des aînés se traduit par une pratique sportive :

- en groupe, avec des personnes de la même catégorie d'âge et de même niveau, en sécurité
- seul, mais au bénéfice d'une bonne information
- sous la conduite de moniteurs qualifiés.

Le sport des aînés porte sur trois groupes qu'il convient de bien distinguer :

- les personnes qui ont besoin de mouvement pour des raisons thérapeutiques surtout
- les personnes qui ont fait régulièrement du sport et qui désirent poursuivre cette activité
- les débutants qui démarrent une activité sportive

Objectifs :

Fonction physique

Le mouvement concerne presque tous les domaines de la vie quotidienne. Les activités physiques servent au maintien de la souplesse, des qualités de coordination et des fonctions cardio-vasculaires.

Fonction psychique

Pratiqué par plaisir, le sport est une source de joie de vivre et propice à une attitude positive qui favorise à son tour la résistance de l'organisme et, partant le bien-être.

Fonction sociale

L'être humain qui vieillit doit éviter de perdre contact avec son entourage. Le sport des aînés lui permet de trouver la compagnie d'autres personnes et de cultiver ses relations sociales.

Moyens et axes d'action

Lieux

- dans la nature
- dans les installations sportives libres ou payantes

Inscriptions

- dans les clubs sportifs et polysportifs
- dans les clubs sportifs à but lucratif ou commercial
- dans les cours institutionnalisés ou privés

CONCLUSION

Le sport change

- ✧ Tendances démographiques
 - *massification, féminisation, vieillissement.*
- ✧ Tendances sociologiques
 - *nouveaux sports, pratiques hors structures sportives (naturelles, spontanées, libres).*
- ✧ Tendances économiques
 - *commercialisation, médiatisation.*
- ✧ Ethique sportive mise à mal
 - *dopage, corruption, violence.*

Quel sport pour quels sportifs ?

Cette politique sportive dégage une ligne directrice en matière d'activités sportives sur le territoire de la Ville de Sion.

Elle doit contribuer à améliorer, nous l'espérons, non seulement la pratique sportive de notre communauté, mais surtout la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Droit de pratiquer du sport.

Droit de s'amuser et de jouer comme un enfant.

Droit de disposer d'un milieu sain.

Droit d'être traité avec dignité.

Droit d'être entraîné et entouré par des personnes compétentes.

Droit de suivre des entraînements adaptés aux rythmes individuels.

Droit de se mesurer à des jeunes qui ont la même probabilité de succès.

Droit de participer à des compétitions adaptées.

Droit de pratiquer son sport en toute sécurité.

Droit d'avoir des temps de repos.

Droit de ne pas être un champion.

LA DEMARCHE SPORTIVE AU NIVEAU DE LA FORMATION

Objectifs

- Mettre l'accent sur le PLAISIR et la DETENTE.
- PLACER la polysportivité avec la compétition chiffrée.

Moyens

De 4 à 8 ans	La DECOUVERTE de l'espace, du mouvement et de la vie de groupe... par des petits jeux à l'extérieur, en salle, à la piscine ou à la patinoire...
De 9 à 10 ans	La DECOUVERTE de nouvelles activités physiques par des activités sportives de base (gymnastique, athlétisme, natation, jeux de balles)
De 11 à 12 ans	Le PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE par des activités sportives de base et l'initiation à des activités plus techniques (badminton, escrime...) ou inédites (grimpe, self-défense, équilibre...)
De 13 à 15 ans	L'ORIENTATION SPORTIVE par des activités à la carte (badminton, escrime, plongée, self-défense, équitation, tir à l'arc, basket-ball, football, volley-ball...)

Finalité

ORIENTER les jeunes vers la PRATIQUE REGULIERE d'activités sportives.